

Lausanne, le 30 mars 1872

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 13

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 30 mars 1872.

Mercredi dernier, le Grand Conseil a été nanti d'une question de la plus haute importance pour notre pays; il s'agissait du préavis à donner au peuple vaudois, en vue de faire rejeter le projet de constitution fédérale. Nos députés, convoqués par lettre spéciale, étaient présents au nombre de 189. L'assemblée s'est prononcée à l'unanimité moins deux voix en faveur des propositions du Conseil d'Etat et de la commission.

Le vote des deux députés qui ont fait minorité, a tout naturellement causé une grande surprise au sein de notre population. Nous respectons les opinions politiques de chacun et celle de ces deux messieurs en particulier; mais on ne peut s'empêcher de se demander comment il se fait que le député de Lausanne, qui a voté contre l'ensemble du projet à Berne, se soit prononcé en faveur de celui-ci dans le Grand Conseil du canton de Vaud. Et chacun de s'écrier : « Que les temps sont changés !... »

Quant au vote du député de St-Saphorin, il suscite en nous un profond sentiment de regret en voyant surgir du cœur de Lavaux, du voisinage de Cully, patrie de Davel, une opinion tout opposée à celle que doit inspirer la mémoire de ce martyr de l'indépendance vaudoise.

En mars 1723, Davel se faisait le courageux champion de l'émancipation du Pays de Vaud, alors placé sous la lourde patte de l'ours, et en mars 1872, c'est-à-dire 149 ans plus tard, un représentant de cette contrée semble vouloir donner la main à des réformes qui, au dire de la presque totalité de nos concitoyens, contribueront à anéantir cette indépendance cantonale acquise au prix de tant de sacrifices, cette indépendance qui a fait jusqu'ici et notre bonheur et notre force.

Encore ici, nous ne pouvons que répéter : « Que les temps sont changés !... »

A propos d'un concert.

En rentrant l'autre soir du beau concert de Hans de Bülow, je me mis machinalement devant le piano et j'ouvris un cahier de musique. Mais déjà au quatrième accord je m'arrêtai. C'était un prélude de Liszt... Moi, jouer du Liszt après l'avoir entendu interpréter par un maître comme Bülow! — Non, c'est presque une profanation, me dis-je. Je n'oserai plus jouer ou plutôt estropier ces grands compo-

seurs. Oh! que de crimes de lèse-majesté ne se commettent-ils pas journellement contre tous ces sublimes génies qui ont mis leur âme dans ces petits signes appelés notes! — Mais telle est la mode; toutes les demoiselles sont obligées d'apprendre à tapoter du piano, quand même elles n'auraient ni le goût de la musique, ni le talent nécessaire. Une fois introduites dans la société, il faut bien qu'après avoir ennuyé les assistants par une *fantaisie* ou *réverie* quelconque, elles recueillent ces mensonges obligés que l'on nomme compliments et applaudissements. (Pour ne pas mentir dans ces occasions-là, j'ai l'habitude de dire : ce morceau a des motifs charmants, cette mélodie est vraiment ravissante... ou quelque chose de semblable.)

Et que devient le goût musical maintenant que l'art pénètre dans les masses, qu'il se *vulgarise*? — Je m'en suis bien aperçu au concert. Pendant la magnifique sonate de Beethoven, j'ai remarqué parmi mes voisines plus d'un bâillement qu'on ne se donnait pas même la peine de cacher. Et pourtant j'étais tout entouré de compatriotes du compositeur et de son interprète, de blondes filles de la Germanie, que je croyais particulièrement douées pour tout ce que la musique et la poésie ont de sublime. Il fallait les voir pendant la valse de Chopin (qui était jouée à la perfection, il est vrai). Elles se réveillèrent. Et si c'eût été une valse *dansante* ou seulement une mélodie d'Offenbach, elles auraient certainement été transportées, électrisées. — Si j'étais à Versailles, aux mille et une propositions de nouveaux impôts, j'en ajouterais encore une : « Toute personne qui joue du piano et qui ne prouve pas par un examen annuel qu'elle possède le talent nécessaire et qu'elle fait des progrès sensibles, paiera un impôt annuel de 100 fr. » Je serais sûr d'amener une jolie somme dans les caisses publiques ou de délivrer bien des personnes du supplice d'entendre chaque jour 2 ou 3 heures de gammes et d'études dans une chambre à côté de la leur. Ce serait plus profitable pour bien des jeunes filles et bien moins ennuyeux si la gymnastique des doigts était remplacée par celle des bras et des jambes. Et pour beaucoup d'entr'elles, le temps perdu avec ces gammes pourrait être mieux employé, ne serait-ce que pour leur apprendre à ravauder des bas ou à raccommoder un...

Mais ne fâchons pas celles qui font le charme de la vie; parlons d'autre chose.